



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 juin 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 juin 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 8), Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL (jusqu'à la question 36 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 5), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Yves-Michel DAHOUI.

Absents :

M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Clément DELBENDE à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT, M. Rémi STHAL à Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Ludovic CROIZIER (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 59 - Echange de terrains avec la SPL Territoire 25, 41 chemin du Vernois

Echange de terrains avec la SPL Territoire 25, 41 chemin du Vernois

Rapporteur : Mme ROCHDI, Conseillère Municipale Déléguée

	Date	Avis
Commission n° 3	13/06/2018	Favorable unanime (1 abstention)

Le 21 janvier 2014, la Ville de Besançon a concédé la réalisation du projet de quartier durable des Vaïtes à la Société Publique Locale TERRITOIRE 25 (SPL T25) afin de mettre en œuvre le programme d'aménagement défini dans le périmètre de la ZAC Les Vaïtes.

A ce titre, la SPL T25 est devenue propriétaire d'une partie du foncier de la ZAC destiné à être commercialisé.

Aujourd'hui elle envisage la vente de la parcelle cadastrée section CK n° 217 sise 41 chemin du Vernois (occupée à l'origine par la station-service AVIA) et sollicite la commune en vue d'une régularisation foncière permettant d'ajuster le foncier aux aménagements réalisés dans le cadre des travaux du Tramway.

Dans ce but, un échange de terrains est envisagé visant à :

- compléter le foncier commercialisable par deux emprises d'une contenance totale de 43 m² issues du domaine public communal et constituant des délaissés de voirie de l'ancien chemin du Vernois,
- transférer à la Ville de Besançon trois portions de terrain ayant pour vocation à intégrer le domaine public communal de voirie.

Préalablement à cette transaction, il convient que le Conseil Municipal constate la désaffectation liée aux nouveaux aménagements de la voie du Tram et prononce le déclassement du domaine public des deux emprises concernées.

Ce déclassement est dispensé d'enquête publique dès lors qu'il ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces emprises.

Les modalités de la transaction à intervenir sont les suivantes :

- La Ville de Besançon acquiert à la SPL T25 trois portions de terrain d'une contenance totale de 211 m² à intégrer au domaine public,
- En contrepartie la Ville de Besançon cède à T 25 deux emprises d'une contenance totale de 43 m² issues du domaine public,
- Un accord est intervenu en vue d'un échange de terrain sans soulte,
- Les frais d'acte notarié seront à la charge de la SPL T25.

Les terrains sont enregistrés à l'inventaire physique sous les n° RUE-602 et 611.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur cet échange aux conditions énoncées ci-dessus,
- de constater la désaffectation des emprises issues du domaine public et décider de leur déclassement du domaine public,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes à intervenir.

M. BODIN (2), élu intéressé, n'a pris part ni au vote, ni au débat.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,




Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

Préfecture du Doubs

Reçu le - 6 JUL. 2018



Contrôle de légalité